

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 591

Artikel: La mise doublée
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012050>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 591 14 mai 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Philippe Nordmann
Victor Ruffy

591

Domaine public

La mise doublée

La décision de la commission du Conseil national de ne pas retenir, comme le proposait le Conseil fédéral, le principe d'un impôt anticipé de 5% sur le rendement des opérations fiduciaires (placements faits par une banque en son nom, mais au risque du client, volume d'affaires estimé à quelque 100 milliards), cette décision est-elle autre chose qu'un chapitre de l'interminable feuilleton des finances fédérales, entre parenthèses et en italique «à suivre», comme dans les plus inusables bandes dessinées dont les héros ne vieillissent pas? Ritschard ne sera pas l'amour heureux et définitif de «Juliette de mon cœur».

Mais la monotonie de l'intrigue et des intrigues, si elle engendre la lassitude, n'est pas neutre politiquement.

La droite des caisses vides joue deux fois gagnante. Rappelons la position des pièces sur l'échiquier! L'administration fédérale, le Conseil fédéral, le Parlement cherchent un laborieux compromis pour obtenir par l'Icha des ressources supplémentaires tout en allégeant l'IDN.

La droite dure, implantée bien au-delà de la zone parlementaire, maintient sa pression. Tout accroissement des ressources fédérales est combattu, ce qui ne l'empêche pas d'exiger un budget équilibré et une compensation pleine de la progression à froid.

La gauche attend un compromis politique. Un impôt doit frapper les possédants. Les milliards des placements fiduciaires étaient une source de revenus imposables sans douleur: le Conseil fédéral l'avait admis et même la Banque nationale. Echec!

Les compromis parlementaires ne sont donc jamais complets. Ils ne dépassent pas l'enceinte du Parlement, ne vont pas au cœur du problème et laissent

le champ libre aux oppositions additionnées lorsque le peuple est consulté.

Dès maintenant le scénario est mis en place pour le vote sur la prorogation constitutionnelle du régime financier.

La droite dira «non»: pas de ressources nouvelles. La gauche constatera le refus de toute concession politique: les «non» seront nombreux. L'un et l'autre feront une majorité.

De toute façon, s'excuseront les opposants, il n'y aura pas péril en la demeure. Le temps est suffisant pour revenir avec un autre projet. Mais il sera plus «caisses vides» que le premier.

Ainsi la droite double sa mise à coup sûr. Elle rejette l'impôt sur les valeurs fiduciaires. C'est gagné. Son attitude butée braque les socialistes et entraîne l'échec du régime constitutionnel. C'est gagné une deuxième fois.

La faiblesse, en fin de compte, est celle du Conseil fédéral. Il peut vouloir ou ne pas vouloir telle solution. S'il la choisit, il est nécessaire qu'il «tienne» les groupes au Parlement. Sans tomber dans les travers du régime parlementaire, il y a des moments où l'exécutif doit pouvoir compter sur une majorité.

Faute de ce pouvoir et de cette volonté, la situation ira se dégradant. La droite double sa mise, mais les meilleures «martingales» ont leur limite.

A.G.

Une belle brochette de ténors

Quatre jours après que la commission du Conseil national ait décidé de ne pas entrer en matière à propos de l'imposition des avoirs fiduciaires, la Commission «Avenir du Parlement» préconisait que les députés dévoilent leurs principaux tenants et aboutissants matériels.

Si le calendrier des commissions avait été inversé, il

SUITE ET FIN AU VERSO